



CICR

# FAITS ESSENTIELS

Le CICR en République centrafricaine

OCTOBRE 2011 - JUILLET 2012

## LES ACTIVITÉS EN BREF

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation humanitaire neutre et indépendante. Sa mission, exclusivement humanitaire, est de protéger la vie et la dignité des victimes des conflits et d'autres situations de violence armée, et de leur porter assistance. Il s'efforce également de renforcer et de promouvoir le droit international humanitaire (DIH).

Présent en République centrafricaine depuis 1983, le CICR développe ses activités sur l'ensemble du territoire depuis sa délégation à Bangui, ses sous-délégations à Kaga-Bandoro et Ndélé, sa sous-délégation couvrant le sud-est du pays (basée en capitale), son bureau à Paoua et son antenne à Birao. L'ensemble de la délégation compte plus de 160 employés centrafricains et expatriés.

## PROMOUVOIR LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Qu'il s'agisse de forces régulières ou de rebelles, tous les porteurs d'armes ont des obligations qui découlent du droit international humanitaire (DIH) dont les quatre Conventions de Genève de 1949 constituent le "cœur". En ratifiant ces conventions, les États s'engagent à respecter et promouvoir activement le DIH de sorte à mieux protéger les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités, telles que les civils, les prisonniers et les blessés. La République centrafricaine les a ratifiées en 1966. Avec leur ratification par le Soudan du Sud en juillet 2012, toutes les nations du monde sont désormais parties aux Conventions de Genève.

Le CICR soutient la République centrafricaine dans la promotion de ce droit. Ces derniers mois, quelque 1'500 porteurs d'armes ont participé à des séances d'information sur le mandat et les activités du CICR ainsi que sur les règles de base du DIH. Les élèves officiers et les commandants d'unité en formation ont récemment participé à des ateliers sur le DIH à l'École Spéciale de Formation des Officiers d'Active (ESFOA), tandis que le CICR a donné une conférence sur ce sujet à l'ensemble des nouveaux élèves de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM). En janvier 2012, le CICR a par ailleurs mené deux séminaires sur le DIH au bénéfice d'une quarantaine de magistrats officiant aux Cours d'appel

et de cassation de Bangui, au Tribunal militaire permanent et à divers tribunaux de province.

L'engagement des autorités politiques est également crucial pour la bonne promotion du DIH. Le CICR offre un soutien technique au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère de la Justice afin qu'une Commission Nationale de DIH soit créée. Cette commission aura

notamment pour mission de conseiller et assister le Gouvernement dans la mise en œuvre du DIH, et de promouvoir l'insertion des principes et règles du DIH dans l'ordre juridique national. Elle constituera également un lieu où débattre des traités en rapport avec le DIH qui n'ont pas encore été ratifiés par la République centrafricaine, tels la Convention sur le génocide (1948) et la Convention sur les armes classiques (1980).



Thierry Gassmann/CICR

De nombreux États disposent d'une commission nationale de droit international humanitaire. Une telle instance facilite la promotion, par les autorités politiques nationales, de ce droit.

## CROIX-ROUGE CENTRAFRICAINE ET CICR MAIN DANS LA MAIN

La Croix-Rouge centrafricaine (CRCA) et le CICR coopèrent depuis de nombreuses années afin de prêter assistance aux personnes affectées par les conflits ou d'autres situations de violence armée. Cette coopération s'exerce dans plusieurs domaines: distribution de denrées alimentaires et de semences aux déplacés internes et aux réfugiés, remise d'outils et de bois pour la reconstruction de maisons détruites lors d'affrontements, recherche de membres de familles dispersés en raison de conflits armés, sensibilisation des communautés aux principes de la Croix-Rouge (humanité,

neutralité, indépendance, impartialité, unité, universalité et volontariat), formation de secouristes devant intervenir en cas de catastrophe naturelle (38 brigades sont désormais opérationnelles à travers le pays), etc. Depuis le début de l'année, cette coopération a notamment permis de réunir trois enfants et leurs parents qui avaient été séparés suite à des affrontements, et à cinq enfants qui avaient été associés à des groupes ou forces armées de retrouver leurs parents.

Entre février et juin 2012, avec le soutien du CICR, une équipe d'instructeurs

de la CRCA a formé 105 éléments des Forces armées centrafricaines en 1ers secours, la plupart basés dans des zones opérationnelles comme Obo, Kabo et Birao. En cas de blessure, les chances de survie d'un combattant sont significativement meilleures s'il peut rapidement recevoir "les gestes qui sauvent" : cela permet de stabiliser son état dans l'attente d'un traitement dans un centre de santé. Un des messages clés délivrés lors de ces formations consiste à dire qu'un blessé est une personne hors de combat, et qu'en tant que tel il doit être soigné – même s'il appartient à l'ennemi. L'article 12 du Règlement de discipline générale dans les armées, en vigueur depuis 2009, souligne d'ailleurs ce point: "[...] il est prescrit aux militaires aux combats de [...] traiter avec humanité, sans distinction, toutes les personnes mises hors de combat [et de] recueillir, de protéger et de soigner les blessés, les malades et les naufragés dans la mesure où les circonstances le permettent". Il va de soit que les combattants appartenant à un groupe armé doivent eux aussi faire preuve d'humanité à l'égard des blessés ennemis, ainsi que le stipule le DIH. La Convention patriotique pour la justice et la paix (CPJP) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) bénéficieront de formations en 1ers secours sur la deuxième moitié de l'année.



Un instructeur en 1ers secours de la CRCA montre à des éléments des Forces armées centrafricaine basés à Kabo, dans le nord du pays, dans quelle position il convient d'installer un blessé. Ces gestes simples permettent de sauver des vies – encore faut-il les maîtriser.

## LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME SE POURSUIT DANS LE SUD-EST

Le CICR a lancé en septembre 2011 un programme pilote qui rend les soins contre le paludisme accessible à tous les habitants d'Obo. Depuis le début de l'année, 2'836 personnes ont effectué un test rapide et 2'312 malades ont ainsi pu accéder gratuitement à un traitement à domicile dans les 24 heures. Ce programme s'avère un réel succès et le CICR a par conséquent décidé de le poursuivre à Obo et de l'étendre, à partir du mois de juillet, à Rafai.

Le paludisme constitue la première cause de mortalité dans le pays. Il convient de souligner que le programme ne permet pas

d'éradiquer le vecteur de ce fléau, à savoir les moustiques. Mais il permet de traiter la maladie dès ses premiers symptômes et donc d'en diminuer significativement la gravité. De nombreuses vies sont ainsi sauvées. Les femmes enceintes ne peuvent malheureusement pas bénéficier de ce programme car le médicament nuirait au bébé à venir. Afin d'améliorer la protection des personnes particulièrement vulnérables, c'est-à-dire les femmes enceintes et les enfants entre zéro et cinq ans, le CICR distribue de manière ciblée quelque 3'000 moustiquaires à Obo et Rafai.



Une goutte de sang est prélevée et aussitôt analysée par le distributeur à l'aide d'un test fiable et simple à effectuer. Le paludisme est la première cause de mortalité en RCA. Il fait des ravages chez les plus faibles, en particulier les enfants de moins de cinq ans et les personnes âgées.

# DES BOUTURES DE MANIOC TOLÉRANTES À LA MOSAÏQUE

Importé d'Amérique du Sud au 16<sup>e</sup> siècle, le manioc constitue aujourd'hui la nourriture de base pour la majorité des Centrafricains. Son succès s'explique par une double qualité : il ne nécessite qu'un entretien minimal et peut se "stocker" dans le sol pendant des mois sans être récolté. Dans les contextes où les populations se déplacent fréquemment pour fuir les violences, puis retournent pour quelque temps dans leur village d'origine, le manioc a l'avantage d'être toujours présent dans le sol et, si le déplacement a duré moins de deux ans, les champs peuvent être récoltés au retour. En d'autres termes, le manioc constitue une culture refuge en temps de crise.

Or, ces dernières années, différentes souches d'un virus infligent des dégâts croissants aux cultures de manioc. La mosaïque du manioc s'attaque aux feuilles et la croissance de la plante s'en trouve fortement perturbée. Les pertes de rendement peuvent atteindre 90% - les feuilles se flétrissent et les tubercules, avec lesquels est préparée la farine de manioc, ne grandissent qu'insuffisamment. Les conséquences sur la sécurité alimentaire et économique des populations centrafricaines les plus vulnérables, notamment celles qui sont affectées par des situations de violences armées, sont catastrophiques.



Arrivées à destination (ici Kaga Bandoro), les tiges de manioc sont réceptionnées par les bénéficiaires. Ils vont immédiatement les couper en sections de 20 cm puis les planter en terre.

En réponse à ces difficultés, le CICR a lancé un programme axé sur la multiplication et la diffusion de trois variétés de manioc tolérantes à la mosaïque. Après deux ans de travail dans une ferme située à Boukoko, ces trois variétés sont enfin prêtes. Au mois de mai, 12 groupements des environs de Kaga Bandoro, Rafai, M'Boki, Zémio et Obo ont bénéficié d'une formation de base. Ils ont ensuite reçu plus de 10 kilomètres de tiges qu'ils ont coupées en sections d'une vingtaine de centimètres pour les planter dans les parcelles préparées à cet effet. 50'000 boutures ont ainsi été plantées sur une surface totale proche de 5 hectares.

Il ne reste plus qu'à attendre – ou presque! Dans un an, la récolte pourra débuter. Chemin faisant, le CICR fournira un soutien technique aux cultivateurs afin de suivre le développement du manioc. La récolte se fera en fonction des besoins. Un contrat lie le CICR aux bénéficiaires. Les tubercules et les feuilles appartiennent aux cultivateurs, ainsi que 30% des tiges. Les tiges restantes leur sont rachetées par le CICR, d'une part pour leur assurer un revenu et d'autre part pour en faire bénéficier gratuitement d'autres cultivateurs de la région avec lesquels le projet sera répliqué.

Suite p. 3

## EAU, HABITAT ET HYGIÈNE

Les conflits armés ont trop souvent pour conséquence la destruction de maisons d'habitation et d'infrastructures qui permettent à la population d'accéder à de l'eau et d'avoir une hygiène satisfaisante. La République centrafricaine ne fait malheureusement pas exception ainsi qu'en attestent les nombreuses activités menées par le CICR dans ces domaines au nord et au sud-est du pays. Depuis le début de l'année, le CICR a :

- construit et réhabilité 39 puits, 53 forages, 9 pompes et un château d'eau pour plus de 72'000 bénéficiaires résidant dans l'Ouham, l'Ouham-Pendé,

la Nana-Gribizi, le Bamingui-Bangoran et la Vakaga;

- mené des programmes de sensibilisation à l'hygiène dans le Mbomou, le Haut-Mbomou, le Bamingui-Bangoran, l'Ouham et l'Ouham-Pendé auprès de plus de 40'000 personnes – ce qui a mené à la construction de plus de 1'300 latrines;
- fournit des outils, des moules à briques et du bois à plus de 1'600 ménages résidant à Bria et sur l'axe Ngarba au nord de Ndélé;
- construit le siège du comité sous-préfectoral de la Croix-Rouge à Ndélé.



Ces dernières années, bien des civils ont dû fuir leurs villages le long de l'axe Ngarba, au nord de Ndélé. Lorsqu'ils rentrent chez eux, ils ne retrouvent souvent que les ruines de leurs maisons. Le CICR a récemment distribué des boîtes à outils et des planches afin de permettre à ces personnes de reconstruire leurs habitations.

# PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ

Dans près de 80 pays, le CICR visite chaque année quelque 500'000 personnes privées de liberté. Ces visites répétées dans des lieux de détention permettent de prévenir les disparitions, de lutter contre la torture et les traitements inhumains, et de garantir des conditions de détention acceptables. Le CICR établit avec les autorités responsables de ces lieux un dialogue confidentiel sur ces sujets : les visites de ses délégués font l'objet de rapports et de démarches, orales

ou écrites, concernant le sort des personnes détenues.

Tout détenu relevant du mandat du CICR ou considéré comme particulièrement vulnérable est suivi individuellement tout au long de son parcours carcéral. Cela est notamment le cas des personnes arrêtées et détenues en relation avec un conflit ou une autre situation de violence armée. En République centrafricaine, le CICR a

effectué depuis le début de l'année 30 visites dans 19 lieux de détention. Plus de 1'000 détenus ont ainsi été suivis par le CICR – et 114 d'entre eux ont été enregistrés pour un suivi individuel. Ces personnes ont également bénéficié d'une assistance en produits d'hygiène et d'entretien. Les détenus à Ippy, Bambari et Bangafo ont reçu un apport en nourriture tandis que le CICR a fourni un appui en semences et outils à la prison de Kaga Bandoro pour la mise en place d'un jardin pénitentiaire.

Suite p. 3

## DES BOUTURES DE MANIOC TOLÉRANTES À LA MOSAÏQUE

Le CICR a par ailleurs poursuivi son travail d'assistance aux populations les plus affectées par l'insécurité liée aux violences armées. Ces six derniers mois, dans le nord du pays, le CICR a distribué :

- des vivres (maïs, niébé, arachide, huile, sel) à près de 12'000 personnes;

- des semences par deux fois et des houes à plus de 9'300 personnes;
- des ânes et des charrues pour 9 groupements d'agriculteurs;
- des bâches, couvertures, nattes, sets de cuisine, etc. à près de 3'200 personnes.

Au sud-est, ce sont 24'500 personnes qui ont par deux fois bénéficié de distributions de semences, plus de 42'000 personnes qui ont reçu une assistance en nourriture, et près de 1'700 personnes qui ont été dotées d'outils aratoires.

### MISSION

Le CICR en RCA, une action pluridisciplinaire :

Programme de protection et d'assistance en faveur des personnes affectées par le conflit.

Diffusion et promotion du droit international humanitaire (DIH) auprès des porteurs d'armes, des milieux académiques, de la société civile (leaders religieux, communautaires, médias).

Visite des personnes détenues en lien avec le conflit.

Soutien à la Croix-Rouge centrafricaine dans ses programmes de préparation aux situations de catastrophe, de rétablissement des liens familiaux et de promotion des principes humanitaires.

**Équipe de rédaction :** Perry Proellocks, Délégué communication  
Innocent Franklin Tikoïsse, Assistant communication  
Romarc Bekourou, Assistant communication

Comité international de la Croix-Rouge  
Délégation du CICR en République centrafricaine :  
2579 Av. Benz-Vi. Bangui  
T +236 75 20 28 58, 70 80 97 59, 72 73 02 88  
F +236 21 61 70 56  
Email : BNG\_Bangui@icrc.org

Sous délégation de KAGA-BANDORO :  
Centre ville, Kaga-Bandoro  
T +236 75 63 22 50, 72 70 14 64  
CSD – T +236 75 65 01 49

Sous délégation de Ndélé :  
Centre ville, Ndélé  
T +236 75 00 87 74, 72 62 31 94  
CSD – T +236 75 88 4898

Sous délégation SUD-EST :  
2579 Av. Benz-Vi. Bangui  
T +236 75 48 90 74 CSD (à BNG) – T +236 75 49 99 04

Bureau de PAOUA :  
Cité 200 Villas, Paoua  
T +236 75 63 22 53 CB – T +236 75 73 85 84  
© CICR, juillet 2012

